

Schéma départemental en faveur des personnes âgées

Un programme en vingt-cinq actions

Améliorer la bientraitance, la qualité de l'accueil ou du service, l'accompagnement des personnes, faciliter leur parcours... Autant d'axes de travail inscrits dans le schéma départemental en faveur des personnes âgées.



Formation, évaluation, innovation et coordination. Tels sont les quatre thèmes mis à jour par les vingt-et-une réunions de travail organisées entre septembre et décembre dernier, sur l'ensemble du territoire icaunais, par trois groupes constitués de professionnels des Ehpad⁽¹⁾, des services d'aide à domicile, des familles d'accueil et des institutionnels⁽²⁾. Des groupes qui ont fait émerger 74 réflexions en faveur des personnes âgées, ramenées à 25 par le comité de pilotage présidé par le Président du Conseil Général Jean-Marie Rolland. Prochaines étapes : le vote du schéma gérontologique par l'assemblée Départementale le 26 juin et sa présentation à tous les acteurs du département, durant la Semaine bleue du 19 au 24 octobre.

« La finalité du schéma départemental en faveur des personnes âgées est d'apporter la réponse la

plus efficace et globale possible aux besoins de la population de plus de 60 ans tout en respectant les libertés de choix de chacun (domicile, institution, famille d'accueil) », rappelle Anne-Laure Moser-Moulaa, sous-directrice Autonomie Handicap Dépendance au Conseil Général. Les 25 actions déterminées s'inscrivent dans différents axes de travail.

La bientraitance d'abord, avec la création d'une antenne ALMA 89 (Allô Maltraitance Yonne), la nomination d'un référent départemental « bientraitance » et la mise en place d'un comité départemental de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Une formation pour « aider les aidants »

La qualité ensuite, avec l'évaluation des projets de service et/ou d'établissement et le lancement d'une grande action de formation sur cinq ans à destination des aidants naturels et professionnels

(services d'aide à domicile) : « Aide aux aidants ». Une formation qui « créera des liens entre les établissements, les familles d'accueil et les familles, ce qui va dans le sens recherché d'une meilleure coordination des partenaires », souligne Maud Levallois, chargée de mission à l'élaboration du schéma à la sous-direction Autonomie Handicap Dépendance. Des actions seront également mises en place à destination des personnes handicapées vieillissantes : « Un accueil de jour au sein d'un foyer de vie, avec hébergement de nuit en Ehpad sera expérimenté, indique Anne-Laure Moser-Moulaa. Certaines personnes handicapées de plus de 60 ans sont en parfaite santé, d'où ces actions d'articulation entre les institutions personnes âgées et les institutions personnes handicapées. »

L'amélioration de l'accompagnement des personnes constituera un volet important du schéma. Un gros travail sera par exemple effectué pour évaluer les unités Alzheimer selon les critères définis par le plan national. Des « formes innovantes de structures de répit » (de nuit et de jour) comme des gardes à domicile temporaires seront développées, « afin de soulager les conjoints ou de leur permettre de s'absenter plusieurs jours ».

L'action ultime du schéma étant, au bout des cinq ans, la création d'une Maison départementale pour l'autonomie.

Nathalie Hadrbolec

contact@nathalie-hadrbolec.com

(1) Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

(2) Voir numéro 52 d'octobre 2008.

Nous reviendrons de manière plus approfondie sur ce sujet dans un prochain *Fil de l'Yonne*.

➤ **Pour toute information : 03 86 72 89 89.** Demander le Service Tarification (liste des établissements), le Service APA ou le Service d'Aide sociale générale, à la sous-direction Autonomie Handicap-Dépendance.